



SOMMAIRE

Être Pauvre... Et accéder à in logement ?

Editorial par Armel Job p.2

La pauvreté et l'accès aux logements

L'accès et l'exercice du droit au logement - Anne Leclercq (RWLP) p.4

I.L.A. - Françoise Groteclaes (CPAS Léglise) p.7

Logement et précarité - Marie Wagner
(Service d'aide aux détenus Arlon) p.8

Témoignage hébergés - Gilbert François p.9

A.I.S. (Agence Immobilière Sociale) - Stéphane Gérard p.11

Témoignage ex résident - Saïd Réchrival p.18

La question du logement en maison d'accueil -
Anne-Sophie/Nadine p.19

L'accueil et l'hébergement des sans-abris frein
et recommandations - Emmanuelle p.21

Moisson d'info

On est tous illégaux p.28

1^{er} anniversaire famille Hoxha - Blerim/Chemssi p.30

Journée 17 octobre - RWLP/Saïd p.33

Journée à Namur - Damien p.34

La visite du Musée Hergé - Damien p.36

Conférence soins de santé - Patricia p.38

Un petit bout de chemin avec vous - Patricia p.39

Bonjour à vous tous lettre d'Anita/JP (hébergés) - Anita/JP p.40

Au nom de ceux qui... - Claude p.41

« Pour le bois d'à Claude » - Claude p.42

Meilleurs vœux par La Moisson - Emmanuelle p.43



La maison

On sort tous d'une maison. Quand on débarque sur terre, on a d'abord vécu neuf mois à l'intérieur. Et quel intérieur ! Suspension hydropneumatique, confort d'apesanteur, isolation acoustique, température constante et agréable – c'est bien simple, on peut rester tout le temps tout nu –, livraison alimentaire à domicile par pipe-line ! Le paradis terrestre ! Et puis, d'un seul coup, on vous déverse à l'extérieur. C'est froid, c'est dur, l'alimentation est coupée, ça fait du bruit, ça éblouit.

Quoi d'étonnant que l'être humain toute sa vie n'ait de cesse de retrouver une maison ? Nous ne sommes pas équipés pour l'extérieur. Envers nous le monde semble animé des pires intentions. Nous avons besoin d'une position de repli, où trouver un peu de douceur, de sérénité. Dans ce havre, nous pouvons respirer, déposer nos armures, nos masques, nous montrer tels que nous sommes. Si nous avons du chagrin, nous rentrons au plus vite à la maison, dans la chambre où nous pouvons pleurer. Si le bonheur nous sourit, nous n'avons rien de plus pressé que de l'abriter dans un foyer.

Pour « la maison », ne dit-on pas aussi « le chez-soi » ? C'est bien trouvé. Quand on rentre chez soi, c'est comme si on allait se retrouver soi-même.

Celui qui n'a pas de maison suscite la pitié, mais aussi la méfiance, la crainte. Il appartient tout entier au redoutable monde extérieur. Jadis le chemineau (celui qui était sur les chemins), le trimardeur (le trimard, c'était la route), qui allait de village en village pour chercher de l'ouvrage, faisait peur. C'était un gueux, ancêtre de nos SDF, qui nous inspirent des sentiments complexes eux aussi, de compassion et d'aversion.

L'être humain qui n'a plus de maison, qui n'a plus de chez-soi, ne peut plus être soi. Il est toujours sur le qui-vive. Il devient hirsute, sauvage. C'est un solitaire. Taciturne, farouche. Il préfère n'être plus personne plutôt que de devoir être quelqu'un en public, sous le regard permanent des autres. Il se recroqueville, il renonce à lui-même. Du coup, il nous effraie.

Avoir une maison, sous quelque forme que ce soit, un foyer, une chambre, un espace intime, ce n'est donc pas une question de confort minimum. C'est le propre de l'humain. Plus de maison, plus d'humanité. Existe-t-il une seule peuplade, sous les climats les plus propices, qui n'ait pas au moins une hutte ? C'est au nom de cette humanité que nous devons lutter pour un abri, pour l'indispensable succédané du ventre maternel où s'est formé notre être, où nous voulons le retrouver au cours de toute notre vie.

V.S. Naipaul, le grand écrivain britannique, prix Nobel en 2001, a écrit un beau roman intitulé *Une maison pour M. Biswas*. Il met en scène un homme de condition très modeste, M. Biswas, vivant dans une colonie d'hindous dans l'île de la Trinité. Biswas a épousé Shama, ils ont quatre enfants. Shama appartient à une grande famille attachée aux préjugés de caste qui méprise Biswas. Tout le combat de ce bonhomme opiniâtre se résume à acquérir une maison. Il lui faut une maison, si sommaire soit-elle, pour échapper enfin à l'emprise de la famille de sa femme. Il y consacre sa brève vie et meurt quand il finit par obtenir une petite mesure. Plus qu'aucun écrivain, Naipaul a mis en évidence le lien entre la maison et l'être humain. Biswas n'est personne, il ne compte pas, aussi longtemps qu'il n'a pas son propre espace.

Dans nos pays d'abondance, il est souvent difficile de retrouver la signification humaine des choses. Autour de nous se multiplient les demeures somptueuses qui absorbent l'un des deux salaires du ménage. C'est à qui aura le plus grand séjour, le carrelage en marbre, le salon fleur de cuir, les deux garages. Maisons chaudes au sol, mais si souvent froides au cœur. Y a-t-il dans ces monuments une place pour l'âme ?

Ma femme et moi avons visité récemment à Moscou l'appartement d'une amie, M.K., professeur d'université. Un couloir donne sur trois pièces, un salon qui est aussi la chambre des parents (le canapé est transformable), une chambre pour les trois enfants, une kitchenette ; au fond une salle de bain. Le tout tiendrait aisément dans la moitié ou le quart du living d'un de nos travailleurs luxembourgeois. M.K. nous dit que la vie est plus facile et qu'elle pourrait envisager un plus grand appartement. Personne cependant dans la famille n'en veut. Ils auraient trop peur que dans un plus grand espace, leur âme ne se volatilise. « Ici, on se sent bien », dit M.K.

Se sentir bien, verbe pronominal réfléchi : on sent « soi » bien. La maison est la gardienne du soi.



Armel Job

L'accès et l'exercice du droit au logement

Depuis plusieurs années, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté a mené une démarche centrée sur l'accès et l'exercice des droits. Parmi les thématiques qui ont été déterminées par les participants comme prioritaires car indispensables au bien-être d'une personne figuraient le logement.

Les participants à la démarche ont ainsi établi un état des lieux, des constats, ont réfléchi aux enjeux futurs concernant l'accès de tous au logement et sur base de ce travail, ils ont établi des priorités, des propositions. Vous les trouverez ci-après. Elles concernent plusieurs niveaux de pouvoir, de la commune au fédéral.

Le logement est un besoin de base pour chaque personne. C'est un droit essentiel, un droit constitutionnel. L'accès à un logement, à un habitat correct, doit être assuré à toutes et à tous.

Les constats

- 1. Le logement privé est insuffisant et coûteux. Les personnes en situation de pauvreté vivent dans des logements de moindre qualité. Les relations entre propriétaires privés et locataires sont difficiles**
- 2. Le logement social est insuffisant, les critères d'attribution peu équitables, les coûts énergétiques élevés**
- 3. La diversité des demandes et des besoins des personnes n'est pas suffisamment considérée**

Le non individualisation des revenus de remplacement pénalise les personnes dans leur accès au logement.

- 4. L'action pour améliorer l'accès au logement demande des moyens et l'application des dispositions légales. Cela fait parfois défaut**
- 5. L'information relative au droit au logement manque. La participation des personnes en situation de pauvreté n'est pas assez encouragée. Leur accompagnement est insuffisant**

L'ACCÈS AUX LOGEMENTS

Les propositions

La priorité de la politique du logement : conduire *une politique sociale du logement* sur la base des principes suivants.

1. Assurer le rôle central des habitants :

- en renforçant la participation, en particulier des personnes en situation de pauvreté, et l'action au plan communal ;
- en informant mieux chacun sur ses droits en matière de logement et d'énergie ;
- en assurant l'aide et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté

2. Favoriser le dialogue entre les propriétaires et les locataires

- Combattre les discriminations dans l'accès à la location.
- Organiser le paiement des garanties locatives de manière non discriminante.
- Informer et faire appliquer le code commun de bonne conduite propriétaires-locataires.
- Développer les commissions locatives paritaires.
- Renforcer le rôle et les moyens des agences immobilières sociales.
- Renforcer le rôle et les moyens des services « logement » des communes.
- Encourager la coopération propriétaires - locataires dans la lutte contre l'insalubrité des logements.
- Garantir le relogement en cas d'expulsion.

3. Développer une offre (construction et rénovation) de logements privés et publics de qualité, à loyers et à charges modérées

Développer le logement privé

- Augmenter l'offre de logements à loyers modérés.
- Réhabiliter les logements inoccupés ou insalubres avec l'aide des AIS.
- Réguler les loyers.
- Soutenir fiscalement la location de logements à loyers modérés.
- Favoriser l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes

Développer le logement social

- Restituer au logement social sa philosophie initiale.
- Augmenter l'offre de logements.
- Attribuer et gérer les logements de manière rigoureuse, transparente, équitable.

- Accéder à la propriété des logements sociaux, ou... ?
- Encourager la concertation des acteurs.

4. Une politique du logement audacieuse, novatrice, en rapport avec les besoins et les demandes des personnes.

- Promouvoir une politique du logement en relation avec l'évolution de la population, ses demandes et besoins nouveaux.
- Restaurer l'individualisation des droits pour favoriser la cohabitation et les logements collectifs, groupés, etc.
- Impulser une dynamique positive ayant pour but de respecter les modes de vie et d'habitat des habitants de campings et des gens du voyage.
- Encourager les initiatives de propriétés partagées, de coopératives.
- Garantir le droit au logement à tous, y compris aux personnes sans papiers.

5. Garantir à tous des logements à coûts énergétiques peu élevés.

- Agir sur les coûts de l'énergie.
- Améliorer l'équipement, l'isolation, et la rénovation des logements privés.
- Améliorer l'équipement, l'isolation, et la rénovation des logements sociaux.

6. Appliquer la politique du logement, disposer des moyens financiers nécessaires pour sa réalisation, procéder à son évaluation

- Assurer la concertation et la cohérence des différents niveaux de pouvoir – régional, fédéral – en matière de politiques de logement et leur mise en application effective au plan communal.
- Renforcer les moyens financiers.
- Evaluer la politique du logement.

Ce travail a également servi de base à une réflexion au niveau européen : travail présenté lors d'une journée nationale d'interpellation dans le cadre de 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté.

Vous désirez en savoir plus ? www.rwlp.be vous y trouverez les dossiers complets.

Les ILA (initiatives locales d'accueil) pour demandeurs d'asiles

Il y a une dizaine d'années, dans notre pays, les demandeurs d'asile recevaient une aide financière de la part d'un CPAS. Au début des années 2000, compte tenu du nombre toujours croissant de demandes d'asile, l'Etat belge a opté pour le remplacement de cette aide financière par une aide matérielle.

Concrètement, sur le terrain, en plus des centres d'accueil qui existaient déjà, de nouveaux centres ont été créés et l'Etat a décidé de faire appel à la collaboration des CPAS en leur demandant de créer des ILA. Seuls les CPAS qui le souhaitent accueillent des demandeurs d'asile ; ce n'est pas une obligation.

Ces structures sont souvent unifamiliales, parfois communautaires (pour accueillir des isolés) et peuvent aussi s'adresser à des MENA (mineurs étrangers non-accompagnés). Les étrangers y sont donc logés, nourris, chauffés, ... et y ont l'accès aux soins de santé. Ils reçoivent aussi de l'argent de poche. Toutes ces aides contribuent à permettre à ces personnes précarisées de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Actuellement, l'accueil se fait par phases. Après un hébergement en centre d'accueil communautaire de plus ou moins 4 mois, s'ils le souhaitent, les demandeurs d'asile peuvent demander à être transférés en structures plus individuelles : les ILA.

La durée de l'hébergement étant liée à la durée de la procédure d'asile, quand celle-ci se termine, ils doivent quitter la structure d'accueil.

La suite peut prendre plusieurs directions. Soit, dans le meilleur des cas, s'ils ont obtenu un titre de séjour en Belgique, ils peuvent s'installer dans un logement privé et bénéficier d'une aide financière de la part du CPAS de leur commune de résidence avant de pouvoir subvenir ensuite eux-mêmes à leurs besoins en trouvant du travail. Tout comme les personnes qui perdent leur qualité de sans-abris, les personnes qui quittent une ILA peuvent demander l'Adel (allocation de déménagement et de loyer) à la Région wallonne (si leur statut les y autorise et si le logement répond bien entendu aux exigences de la Région Wallonne).

Soit, s'ils sont déboutés du droit d'asile et n'obtiennent pas de droit au séjour, ils peuvent introduire une demande de rapatriement volontaire vers leur pays d'origine ou encore basculer vers l'illégalité ; c'est malheureusement la réalité de beaucoup de personnes dans notre pays.

*Françoise Groteclaes, Assistante Sociale au CPAS de Légglise
(CPAS agréé actuellement pour l'hébergement de 28 demandeurs d'asile)*

Logement et précarité

Logement et précarité... Ces termes font-ils bon ménage ?

Ne s'excluent-ils pas lentement et aussi sûrement que la précarité gangrène de plus en plus les couches sociales « intégrées » ? Les causes en sont bien connues : pertes d'emploi, surendettement, maladies, divorce, incarcération, cout de la vie que les salaires ne suffisent plus à couvrir...

Certes, la société a tenté de parer aux courts, moyens et longs termes en multipliant abris de nuit, centres d'hébergement, agences immobilières sociales, sans oublier les initiatives louables de particuliers.

Toutes ces infrastructures se retrouvent sur le territoire de notre province du Luxembourg qui, par son caractère rural et semi rural, a pu cependant maintenir encore un certain temps un secteur d'activités et un habitat qui ont pu prolonger une forme de solidarité familiale.

Mais au fil du temps, les modes de vie se sont uniformisés et nous avons été confrontés aux difficultés rencontrées ailleurs, avec cette particularité du niveau très élevé des transactions immobilières dans le sud de la province. Notons au passage que cette situation a entraîné l'exode de la demande et donc la propagation de ce phénomène.

Alors, que faire ? Perdre son toit constitue un effroyable traumatisme. Il s'agit d'une véritable injure à la dignité humaine.

En tant que citoyens, nous pouvons nous mobiliser pour exiger de la part des décideurs de mettre fin, résolument et prioritairement, à ce ravage.

*Wagner Marie
Service d'Aide aux Détenus « prison d'Arlon »*

Témoignages hébergés

Pour le commun que nous sommes, « avoir un toit », cela va de soi. Quoi de plus naturel que de rentrer « chez soi » ? D'y retrouver quotidiennement dans l'intimité préservée, la chaleur des proches, la « table », « la couche », l'hospitalité rassurante. Tel n'est pourtant pas chez nous le lot de tous. Le second hébergé a souhaité garder l'anonymat. Nous l'appellerons Dominique.

ANITA ET JEAN PIERRE

Ils forment un couple, un couple on ne peut plus complice. Quelle flamme brille dans les yeux d'Anita quand elle évoque son récent mariage à « **La Moisson** » ! Une journée merveilleuse ! dit-elle, où tout le monde est gentil ». Et Jean-Pierre opine, lui qui, sportif et plein d'entrain a pris en charge la nouvelle venue... et qui unit sa destinée à celle d'Anita dont l'enfer est tout récent, l'enfer de l'addiction à l'alcool. Et Dieu sait ce qu'elle vient de vivre, Anita, et qu'elle narre les yeux embués de larmes. « Pendant près de 3 mois, sous l'emprise de l'alcool, je me suis trouvée sans toit, sans abri, à dormir la nuit enroulée dans une couverture dans un parc public de Bertrix. La solitude, les nuits froides, le dénuement total. Seule diversion : la soupe et l'accès aux installations sanitaires et d'hygiène de la Croix-Rouge... Une consolation : Gaëlle, ma fille, me garde confiance et affection ».

Et Anita de me faire lire une lettre de Gaëlle qu'elle garde sur elle comme un talisman.

« J'ai échoué à la Moisson. Avec Anne-Sophie, Claire, j'ai remonté la pente. N'oubliez pas d'écrire combien je leur suis reconnaissante. Madame Claire Joachim a si bon cœur. Elle est la maman de tous. La Moisson, c'est vraiment une grande famille. » Vient pourtant le moment où, dans l'intérêt de tous, il faut quitter le cocon familial : Anita et Jean-Pierre s'y emploient.

650 euros + les charges ! C'est le prix exigé pour un petit appartement en ville. Jean-Pierre dispose de maigres revenus, Anita est « sur la Mutuelle ». Faut pas rêver quand même ! Finalement, ils trouveront à se loger : le 15 décembre prochain, avec la caution du CPAS, ils emménageront à Libramont. Le bonheur total ! Et pour pas trop cher. Ils l'auront, leur « chez soi ». Et Anita de reprendre, tout en le fredonnant avec allégresse, ce passage de la lettre qu'elle adressait récemment à Saïd :

« Je prends mon envol. Je ne m'enfuis pas. Je m'en vais avec la fumée, mais sans alcool. »

DOMINIQUE

Dominique a aussi connu des problèmes d'addiction. Expulsée de son domicile, elle se retrouve pour six mois en cure de désintoxication à Malmédy, au Centre des Hautes Fagnes. Une discipline de fer, toute germanique. Sevrage obligé, horaire et occupations drastiquement imposés. Un comportement faisant l'objet de l'attribution ou non d'un certain nombre de points. Les points conditionnent le statut de l'hébergé, son droit aux visites, son droit de sortie, etc. Avec, à terme, l'obligation de chercher- et de trouver-un appartement et l'autorisation subséquente de sortie, une sortie on ne peut plus strictement réglementée (ex : retour du W-E le dimanche, à midi précise au plus tard).

Après 18 mois de pérégrinations et recherches opiniâtres, c'est chose enfin faite : Dominique a trouvé à se loger. Et d'insister sur la nécessité de s'inscrire à l' AIS (Agence immobilière sociale).

Témoignages recueillis par G. François





Agence immobilière sociale Nord-Luxembourg

Bref historique

En 2004, le Foyer Li Mohon à Marche, Gestion Logement Gouvy et l'ASBL 210 La Moisson à Houmont, qui géraient ensemble environ 40 logements, se sont réunis afin d'envisager leur avenir.

Chacune de ces associations travaillaient essentiellement avec des bénévoles. Les 3 ASBL souhaitaient introduire un projet d'agrément auprès de la Région Wallonne afin de dégager des moyens financiers pour les frais de fonctionnement et l'engagement de personnel en vue de pérenniser leur action.

Lors d'une rencontre avec le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie, il est apparu rapidement que la voie qui s'indiquait était la constitution d'une Agence Immobilière Sociale couvrant les arrondissements de Bastogne et de Marche-en-Famenne.

Les objectifs visés par ces trois ASBL étaient en concordance avec les missions telles que définies dans le Code Wallon du Logement pour les agences immobilières sociales. Le Nord de la Province de Luxembourg en était dépourvue et il semble qu'à terme, le territoire de chaque commune de Wallonie devrait pouvoir être couvert par une AIS.

Les conditions pour recevoir l'agrément de la Région Wallonne sont :

- Adopter le statut d'association sans but lucratif
- Fixer le champ d'action territorial dans une ou plusieurs communes comptant ensemble au moins 50000 habitants
- Compter parmi ses associés, membres fondateurs
 - Les communes et les CPAS de son champ d'action territorial
 - Une société de logement de service public agréée par la Société Wallonne du Logement compétente sur ce même territoire
 - Eventuellement une province, une intercommunale ou des partenaires de droit privé.

Un groupe préparatoire aux travaux de mise en place de la future agence immobilière sociale a été constitué en janvier 2004 composé de :

Mr Binet – Agent provincial des affaires sociales
Mr Joachim – Administrateur de L'ASBL La Moisson à Houmont
Mme Etienne – Présidente de l'ASBL Gestion Logements Gouvy
Mr Noirhomme – Président de la Famenoise
Mr Gérard – Administrateur de l'ASBL Foyer Li Mohon à Marche
Mr Thiry – Président de l'ASBL Foyer Li Mohon à Marche

Fin 2004, la Députation Permanente et le conseil provincial, les conseils communaux et les conseils des CPAS des communes de Bastogne, Bertogne, Durbuy, Erezée, Fauvillers, Gouvy, Hotton, Houffalize, La-Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Sainte-Ode, Rendeux, Tenneville et Vielsalm ont officiellement délibérés afin d'adhérer à la future AIS.

Les sociétés de logement de service public que sont "La Famenoise" et "les Habitations sociales de Bastogne" se sont associées.

Il a aussi fallu attendre la publication de l'Arrêté du Gouvernement Wallon relatif aux organismes de logement à finalité sociale, ce qui fut fait en date du 23 septembre 2004.

Le souci du groupe de travail a été aussi d'élargir le cercle, pourtant déjà grand, à des associations concernées par la problématique du logement des personnes et ménages à revenus précaires ou modestes. Leur nombre a été fixé à huit pour participer à l'Assemblée Générale et à deux au Conseil d'Administration. Car la dimension citoyenne, sans caractère politique, est essentielle, bien sûr en collaboration avec les divers pouvoirs publics

Le 18 janvier 2005, l'ASBL a vu le jour après 1 an de contacts avec la Région Wallonne, le Fonds du Logement Wallon, les exécutifs de la Province de Luxembourg, les communes et les CPAS des arrondissements de Bastogne et de Marche, ainsi que les sociétés de logement de service public et le monde associatif.

Le 11 mars 2005, le Ministre ANTOINE a signé l'arrêté ministériel accordant l'agrément régional à cette ASBL en tant qu'agence immobilière sociale, à partir du 1^{er} janvier 2005. Ce qui fut le feu vert au démarrage proprement dit des activités de l'Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg.

Qu'est-ce qu'une agence immobilière sociale ?

L'AIS a pour mission de promouvoir pour les ménages en état de précarité l'accès à un logement salubre. Pour atteindre cet objectif, elle joue le rôle d'intermédiaire entre un propriétaire privé et un candidat locataire en état de précarité ou à revenus modestes.

L'AIS et le propriétaire sont liés par un mandat de gestion. Les logements doivent

respecter les critères minimaux de salubrité fixés par l'A.G.W. du 11.02.1999 (sans quoi des travaux devront être programmés pour les respecter).

Par le biais de subsides régionaux et provinciaux, l'AIS a pour objectif de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé, à des prix inférieurs à ceux du marché. Elle recherche la meilleure adéquation entre l'offre en logements et les besoins sociaux recensés sur son territoire.

Intérêts pour les propriétaires :

Pour sécuriser les propriétaires privés, l'AIS prend en charge la rédaction des contrats de bail, leur enregistrement, l'établissement des états des lieux, le versement régulier du loyer au propriétaire même si le locataire ne paie pas, la prise en charge des vides locatifs, la constitution de l'assurance incendie, les travaux d'entretien, la représentation en cas de procédure en justice, la remise du logement dans l'état initial, l'exécution des travaux à charge des locataires et la visite régulière du logement.

L'AIS propose également, dans certaines conditions, des prêts sans intérêt par l'intermédiaire du Fonds du Logement Wallon. Mais aussi des subventions non remboursables pour la réhabilitation de logements inoccupés.

D'autre part, le taux d'imposition pour le calcul du précompte immobilier est ramené à 0% pour les logements privés confiés à une agence immobilière sociale.

Déduction fiscale pouvant aller jusqu'à 1000€/ an par logement dans le cadre des travaux dans les logements confiés en gestion à une AIS.

Ainsi, pour un revenu moindre mais néanmoins constant, le propriétaire est soulagé des embarras de gestion de son bien.

C'est donc la location en toute sécurité en préservant son capital immobilier.

Intérêts pour les locataires

La Région Wallonne souligne l'importance du suivi social dans les missions des AIS. En effet la simple mise à disposition d'un logement pour les familles en difficulté semble insuffisante. L'AIS vise à renforcer l'accompagnement social des locataires et ainsi favoriser leur réinsertion sociale. Le médiateur social guide le locataire afin qu'il fasse une utilisation adéquate du logement, le conseille quant aux différentes économies d'énergie réalisables, l'aide à prendre en considération l'importance du respect de son environnement. Dans le cas de surendettement, l'accompagnement social comportera en outre l'activation d'une guidance budgétaire auprès des partenaires compétents.

En bref, elle propose une location pour un montant intermédiaire entre le secteur privé et les logements sociaux, mais aussi un accompagnement social régulier du locataire.

Qui peut habiter un logement de l'AIS ?

Il s'agit de ménages à revenus modestes et précaires qui ne trouvent pas à se loger dans une habitation salubre dont le loyer est compatible avec leurs revenus.

Le revenu annuel net imposable du locataire vivant seul ne peut dépasser 20.000€, tandis que le revenu d'un ménage ne peut quant à lui dépasser 25.000€, ces deux montants étant majorés de 1.860€ par enfant à charge.

Une personne faisant l'objet d'une guidance auprès d'un service de médiation de dettes peut également bénéficier, sous conditions, des services d'une AIS.

Comment sont effectuées les attributions ?

Les comités d'attribution sont chargés d'attribuer aux candidats locataires chacun des logements pris en gestion et situés sur un territoire communal déterminé. Il y a autant de comités d'attribution que de communes où des logements sont confiés en gestion à l'AIS.

Chaque comité d'attribution est composé de :

1 représentant de la Commune

1 représentant du CPAS

1 représentant de la Province

1 représentant du monde associatif local

1 représentant de l'association qui confie le logement en gestion le cas échéant

le président du conseil d'administration ou le membre du comité de gestion, désigné par lui.

Le président du conseil d'administration ou son remplaçant préside le comité d'attribution.

La représentation du monde associatif local, est assurée par une association active sur le territoire communal. La priorité est accordée à une association membre de l'ASBL. Son représentant est désigné par les instances décisives de l'association. Le représentant du monde associatif local, quelle que soit l'ASBL désignée, n'est pas, par ailleurs, mandataire public (représentant communal, de CPAS ou provincial).

Le mode de décision :

Les décisions sont prises à huis clos et de façon collégiale.

En cas de vote paritaire et, si le comité d'attribution ne parvient pas à départager les demandeurs, la voix du président de séance est déterminante.

Lorsqu'un logement se libère, l'assistante sociale opère une sélection dans la base de données des candidats-locataires afin d'identifier ceux dont le profil peut

correspondre aux spécificités du logement ; les critères majeurs pris en considération sont :

- la localisation
- les caractéristiques du logement <> besoins, souhaits de la famille

Les dossiers sont soumis au comité d'attribution local qui procède à l'attribution du logement en fonction de critères tels que :

1. l'état d'urgence de la demande (fonction de la situation du candidat) ;
2. la situation sociale du candidat ;
3. le nombre de chambres souhaité (adéquation entre la taille du logement proposé et la composition du ménage ou la demande du locataire) ;
4. le montant du loyer adapté aux ressources du locataire (Pratique : dans la mesure du possible, le loyer ne doit pas dépasser 35% des ressources globales du ménage) ;
5. le lieu où celui-ci souhaite s'installer ;
6. les motifs de la demande (renon, expulsion, sans domicile fixe ...) ;
7. l'adéquation entre le logement proposé et les souhaits exprimés par le locataire lors de son inscription (jardin, garage, rez-de-chaussée, ...) ;
8. l'harmonie possible entre différents locataires d'un même immeuble ;
9. les problèmes mis en évidence (toxicomanie, hygiène, difficultés à gérer un budget), la collaboration avec d'autres services sociaux ;
10. la possibilité de constituer une caution et la possibilité de verser le 1^{er} loyer (ou accord du CPAS) ;
11. la date d'inscription ;
12. le choix du locataire est fonction de clauses particulières du mandat de gestion signé avec le propriétaire ;
13. le respect des critères spécifiques en fonction des réglementations en vigueur (logement d'insertion notamment) ;
14. l'éventuel délai que le candidat doit respecter avant d'entrer dans le logement : les logements sont, dans la plupart des cas, disponibles assez vite. Pour des raisons budgétaires, nous tentons de réduire les inoccupations car nous assurons le paiement des loyers entre deux locations. L'ASBL ne peut se permettre d'attendre que celui-ci renonce à une autre location (renon légal avec trois mois de préavis par exemple).
15. Selon la décision du comité réuni, priorité peut être donnée aux candidats qui habitent déjà la commune sur laquelle se trouve le logement.

Application de la décision :

Un appel téléphonique informe le candidat et lui propose de visiter le logement. Si ce dernier accepte la proposition, son dossier est transféré vers les « Dossiers de locataires » et nous préparons l'entrée du locataire. S'il refuse le logement, il lui est demandé de justifier ce refus.

Le candidat placé second par le comité est contacté... etc

Intérêts d'une agence immobilière sociale

- Lutte contre les logements inoccupés ou insalubres
- Solution complémentaire aux logements sociaux traditionnels qui ne peuvent répondre à l'entière des demandes
- Initiative d'insertion sociale en évitant le phénomène de "ghetto"
- Maintien des habitants sur un territoire communal (jeunes couples, enfants scolarisés, personnes âgées, ...)
- Solution peu coûteuse pour les communes et les CPAS
- Prime provinciale (3,75€ x M2 x nombre d'années) aux propriétaires privés ou publics (commune, CPAS, ...) qui confient leur bien à l'AIS.
- Subsidés de la Région Wallonne à la création de logements conventionnés
- Création de solutions alternatives à l'Habitat Permanent (plan HP) dans les équipements touristiques.

Actuellement, l'AIS Nord Lux gère près de **220 logements** et est implantée dans les deux arrondissements. Plus de 100 autres logements sont en cours de négociation bien avancée, ce qui nous laisse croire que notre AIS pourrait proposer plus de 200 logements d'ici la fin de l'année.

Conclusions

Nous constatons un problème d'accès au logement pour les personnes à faibles revenus. Les prix des locations ayant doublé en quelques années tandis que les revenus de remplacement ou les bas salaires restaient pratiquement inchangés. Cette situation a entraîné une explosion de l'écart entre les moyens financiers des plus démunis et le prix de l'immobilier.

Force est de constater que se loger devient de plus en plus difficile. Que ce soit en louant comme en achetant, en faisant construire ou en rénovant, tous les coûts ont explosé pour se couper totalement des réalités salariales et sociales dans un pays où, on ne le rappellera jamais assez, 17% de la population vit avec moins de 822 € par mois. Face à cette situation du logement privé, le logement social public ne peut répondre à la demande. Nous voyons fleurir dans notre région le phénomène de plus en plus répandu de précarisation de l'habitat comme les résidences dans les campings par exemple, situation de détresse d'une part sans cesse croissante d'une partie de la population.

Les AIS apparaissent aujourd'hui comme une solution intéressante mais il existe aussi d'autres pistes : la loi sur la réquisition des biens inoccupés, les taxes communales ou du revenu cadastral qui pourraient être fixés sur base du montant du loyer, le logement social qui reste au cœur des solutions, l'utilisation de nouvelles technologies

respectueuses de l'environnement mais qui permettent également des réductions de coût profitables aux locataires, nous tenterons d'ailleurs de nous y employer dans les mois qui viennent en partenariat avec le Pays de Famenne et son Fonds Fédéral de réduction du coût global de l'énergie.

Nous évoquerons également la question de l'évolution du logement au fil de la vie des personnes via par exemple des logements modulables, la régulation stricte des prix du marché, le débat autour du pouvoir d'achat est l'occasion de rappeler que le logement et le loyer à payer pour celui-ci ne sont pas représentés à leur proportion réelle dans l'index.

En conclusion, il s'agit de réaffirmer que la problématique de l'accès à un logement salubre pour les personnes à faible revenus reste un défi majeur auquel nous tenterons d'apporter une partie de réponse dans les années à venir.

Mais, au-delà des chiffres, l' AIS a permis entre autre à une jeune maman avec ses cinq enfants suivis par l'aide à la jeunesse de quitter son logement reconnu insalubre pour aller habiter un logement du FLW qui a fait l'objet de travaux par l'entreprise de formation par le travail le Trusquin. Elle fut aidée dans son installation par les Compagnons Bâisseurs de Marche.

L' AIS s'est également préoccupée de cette situation dramatique d'une maman qui habitait depuis plusieurs années avec ses 4 enfants dans une caravane, sans eau courante, sans toilettes ni salle de bain. Soutenue par le Miroir Vagabond de Hotton, en octobre, elle a enfin pu se loger décemment après l'arrivée du cinquième enfant.

Des situations de logement inacceptables existent encore aujourd'hui dans nos villages. Ce sont parfois nos voisins. Osons croire que l'agence immobilière sociale Nord Luxembourg participera encore davantage, avec tous les acteurs du logement, à un avenir meilleur pour les plus démunis.

Stéphane GERARD
Gestionnaire de l' AIS

Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg
Chaussée de Rochefort, 90
6900 MARLOIE
084/457674
ais-nordlux@skynet.be

Témoignage des résidents de Réchrival

Après cette présentation de l' AIS Nord Luxembourg, nous avons donné la parole aux résidents d'une partie du bâtiment de Rechrival qui est géré par l' AIS. Ce bâtiment se situe à 2 km de notre maison d'accueil LA MOISSON.

Une partie du bâtiment est habitée par des ex hébergés de LA MOISSON et l'autre par des personnes extérieures à la maison d'accueil.

Raymond : je suis arrivé à LA MOISSON en 1999 où j'ai passé un bon moment. J'étais alcoolique. Pendant tout un temps j'ai travaillé à l'Entrep'Eau. J'ai arrêté de boire. J'ai déménagé ici à Rechrival en 2001. J'étais le premier locataire. J'ai mis en place un jardin communautaire avec d'autres ex hébergés qui habitent le même bloc que moi. On y cultive pas mal de légumes. En fonction de mon état de santé je fais une ligne ou deux, je me repose et puis je continue. Des fois j'en donne aux voisins de l'autre bloc. Je leur interdit d'aller se servir sans mon autorisation... Ça c'est une question de respect, jusqu'à maintenant ils l'ont respecté... ils avaient intérêt.

Maintenant j'ai refait ma vie complètement : je ne bois plus et je ne fume plus. Je ne crois pas que j'irai un jour vivre en ville. J'ai bon ici.

Gerhard : Je suis arrivé ici en 2004. On est responsable de nous même. On forme un bon groupe de colocataires. Il y a un climat de confiance. On a du plaisir à se voir. On n'a pas de lien avec l'autre bloc.

Gilles : Je suis arrivé à LA MOISSON en 87. J'ai habité à Shalom, puis Senonchamps. Je suis revenu au village, j'ai habité chez Monsieur Toubon et puis ici à Rechrival. J'ai mis de l'ordre à Senonchamps : j'ai coupé tous les sapins. C'est moi qui ai fait les plans des travaux du grenier de Rechrival.

Je me souviens du bâtiment ici quand il a brûlé. Il ne restait que les quatre murs. C'est Edward qui s'occupait des bettes.

Bernard Joachim rappelle que LA MOISSON avait acheté le bâtiment. C'était une ancienne ferme. Après l'incendie l'ASBL n'avait plus les moyens pour financer les travaux. C'est Mr Diez (l'actuel propriétaire) qui l'a acheté. Le projet qu'on a mis en place avec lui est qu'une partie du bâtiment soit loué par les hébergés de LA MOISSON. Mr Diez était sceptique à l'idée de louer à des hébergés, car pour lui c'est source de problème. Raymond réagit en disant que, justement dans l'autre bloc il ya pas mal de problèmes entre résidents (bagarre, alcool) ; par contre dans le nôtre (ex hébergés) tout se passe bien et on a un bon rapport avec l' AIS et les gens du village.

Propos recueillis par Saïd

La question du logement en maison d'accueil

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce droit comprend le droit à un logement décent. » (Article 23 de la constitution, complété en 1994)

Les maisons d'accueil ont pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps, dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

En province du Luxembourg, il existe six maisons d'accueil qui ont chacune leur spécificité, certaines accueillent exclusivement des hommes, d'autres des femmes et d'autres des familles. La maison d'accueil tente de répondre à une problématique de logement et va vers l'orientation dans un logement autonome.

La mission principale des maisons d'accueil reste commune. Autour de cette mission commune, les structures mettent tout en œuvre pour permettre à ces personnes de retrouver un logement adéquat.

Chaque situation est individuelle et reste fondée sur les motivations de la personne mais il reste quand même plusieurs problématiques sociales qui peuvent être la solitude, l'état psychique ou psychologique et parfois même la situation financière.

L'équipe sociale et éducative doit faire face à des problématiques différentes en fonction de la situation individuelle.

Nous pouvons vous présenter plusieurs situations vécues au sortir de la maison d'accueil :

- retour vers une autre maison d'accueil ;
- passage en maison de soin psychiatrique ;
- autonomie en logement social ;
- autonomie en logement privé avec une aide du CPAS pour l'octroi d'une caution locative ;
- passage en hospitalisation à court ou à long terme. Certains envisagent une rentrée en institution après cette hospitalisation afin de continuer la mise en œuvre du projet initial ou d'autres envisagent, avec bien sûr l'aide du réseau, un logement plus adapté à leur situation.

Le logement décent reste souvent inabordable pour notre public. Et les possibilités qui s'offrent aux personnes sont pour la plupart insalubres, dépourvus de certaines commodités. Afin d'envisager un logement décent, les hébergés doivent se tourner vers le logement social, les agences immobilières sociales,... qui restent plus abordables.

Et pourtant... la crise du logement s'amplifie, tant en Belgique qu'au niveau européen.

Viellissement du parc du logement social, insalubrité, marchand de sommeil, paupérisation de la population, augmentation du nombre de personnes vivant seules et de familles monoparentales.

L'accès au logement reste une nécessité et un droit pour tous. Le passage en maison d'accueil n'est souvent qu'une étape transitoire vers la recherche d'un toit. Et c'est là que nous nous heurtons le plus souvent aux difficultés liées aux limites de l'offre de logements abordables dans notre pays. Au terme du séjour chez nous, régi par le décret, même si la personne est à nouveau en ordre de revenus, mutuelle, ... et est capable de se prendre en charge d'un point de vue social et psychosocial, l'équipe est régulièrement confrontée à la difficulté de l'aider à trouver un logement autonome et adapté. Et cette problématique ira certainement en s'amplifiant dans les années à venir, comme nous le constatons déjà aujourd'hui avec les premiers effets de la crise.

*Anne Sophie de LA MOISSON
Nadine de Banale Bois*



L'accueil et l'hébergement des sans-abris frein et recommandations

Travail de synthèse réalisé par Emmanuelle De Soete.

Début 2008, le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances de l'époque commandait une recherche dont le but était d'identifier les freins à l'accueil d'urgence et à l'hébergement des personnes sans-abri en Région Wallonne et de réfléchir à des recommandations et pistes d'action afin d'y remédier.¹

Les résultats de cette étude que je voudrais partager avec vous s'inscrivent totalement dans le thème de l'accès au logement traité dans ce numéro de notre trimestriel. Il faut rappeler, en effet, que l'horizon qui, à terme, délimite le travail effectué au sein des structures telles que les maisons d'accueil est bien, le plus souvent et de façon normative, l'autonomisation de la personne dans un logement individuel. Cette recherche a précisément le mérite de dresser un état des lieux des limites du système existant et de proposer des pistes de réflexion en vue d'y remédier, tant au niveau local que régional ou fédéral.

Les sans-abri, un public diversifié.

Avant tout, les auteurs de l'étude sont partis de la définition donnée par Andrea REA du sans-abrisme : « *Est sans abri, toute personne qui est incapable d'accéder à, et de maintenir, un abri personnel adéquat par ses propres moyens, ou toute personne qui est incapable de se maintenir dans un logement personnel* ».

Nous sommes donc bien loin de l'image stéréotypée du clochard, désocialisé, en retrait délibéré des aides sociales existantes ou que des troubles psychopathologiques ont fait glisser irrémédiablement vers une marginalité assumée. Le processus qui conduit au sans-abrisme est loin d'être unicausal et linéaire. « *Il s'agit d'un processus à l'étiologie multifactorielle où se conjuguent, en général, les effets croisés des exclusions économiques, sociales, familiales, et culturelles, ainsi que des facteurs de pathologies individuelles le plus souvent psychiatriques (alcoolisme et polytoxicomanies, personnalités pathologiques, psychoses), eux-mêmes majorés dans leur manifestation par la vie à la rue.* »²

Et, en effet, lorsqu'on aborde le sans-abrisme, l'un des premiers constats unanimement reconnu concerne son caractère multiforme et la très grande diversité des profils et réalités qu'il recouvre (sans être exhaustif : ex-détenus sans ressources aucunes à

(1) Cette recherche a été réalisée par les Relais sociaux wallons (Verviers, Mons Borinage, Liège, Namur, Charleroi et La Louvière) et l'Agence Alter.

(2) DECLERCQ Patrick, Les naufragés, Pocket, 2001, pg. 288.

la sortie de prison, victimes de violences conjugales, familles monoparentales fragilisées, victimes d'une expulsion du logement, victimes de surendettement,...). Les professionnels du secteur sont également unanimes à souligner des tendances plus récentes du phénomène : rajeunissement du public des maisons d'accueil et des abris de nuit/présence accrue des « sans-papiers » / présence accrue de personnes souffrant de troubles de santé mentale et/ou de poly-assuétudes³.

On peut dès lors se poser valablement la question de l'adéquation entre les services existants et le public rencontré.

Cette multitude de profils pourrait conduire logiquement à envisager une spécialisation des structures d'hébergement avec la mise en place de solutions différenciées et adaptées. La prise en charge d'un public (poly-) toxicomane se révèle évidemment sans comparaison avec une personne qui se retrouve fragilisée de manière temporaire suite à un accident de la vie (perte d'emploi, séparation,...). Parvenir à réinsérer et resocialiser un public poly-toxicomane exige de l'investissement et du temps. Or, bon nombre de sans-abris qui souffrent d'assuétudes diverses sont souvent enfermés dans le cycle de l'urgence (abris de nuit, rue, solidarité primaire, retour à la rue, etc...). Cette logique de la spécialisation pointe toutefois ses limites et ses dangers. Le premier effet pervers serait en effet de figer les personnes dans une identité et de les stigmatiser dans cette identité réductrice, voire artificielle.

La diversité des profils sociologiques reste problématique⁴. Se pose aussi la question de l'accueil des « cas limites ». *« Une partie de la population sans-abri ne trouve pas sa place dans le circuit de l'aide par ses caractéristiques particulières (psychiatriques, neurologiques, dégénérantes, addictives) et souvent chroniques. Peu de structures permettent de lui apporter une réponse adéquate car les possibilités sont limitées. Pour ce public qui est « trop et trop peu à la fois », le fait de se « refiler la patate chaude » est un processus appliqué à défaut de solutions spécialisées »*⁵.

Par ailleurs, cette cohabitation de parcours si différents peut également, dans certains cas, entraver le fonctionnement communautaire des maisons d'accueils eu égard à la dynamique de groupe.

Ainsi la perspective d'une plus grande spécialisation des centres d'hébergement se doit de faire l'objet d'une réflexion concertée.

Les freins à l'hébergement.

Pour revenir à l'objectif même de cette étude, il faut noter que les freins à l'hébergement sont eux aussi multiples et variés.

(3) Voir à ce sujet notre dernier numéro des Guérets d'Ardenne 03/10.

(4) L'Observatoire, n° 63/2009. Accueil, hébergement des sans-abris..., pg. 101

(5) Les relais sociaux s'interrogent sur les freins à l'accueil et à l'hébergement des sans-abris, Agence Alter, 2009, pg. 47.

Précisons avant tout que le terme générique de structure d'hébergement recouvre des institutions très diverses. « *Si l'on s'en tient à la place occupée dans l'organisation du système de prise en charge, un modèle linéaire placerait les abris de nuit plutôt en amont (comme porte d'entrée vers des solutions plus durables) et les logements d'insertion, voire les maisons de vie communautaire, plutôt en aval. Dans un entre-deux théorique, les maisons d'accueil proposeraient, quant à elles, un hébergement de transition.* »⁶ Or, ce schéma est loin de traduire la réalité du terrain. Certaines structures, en effet, cumulent les services. Par ailleurs, la plupart des personnes sans-abri est loin de suivre un parcours linéaire aussi idéal, allant de la précarisation vers une réinsertion par le logement. Les raisons de ces parcours chaotiques sont de nouveau elles aussi liées à des facteurs divers.

La recherche s'est axée sur une comparaison entre abris de nuit et maisons d'accueil.⁷

	Abris de nuit	Maisons d'accueil
Durée de l'hébergement	Variable (d'une nuit à plusieurs semaines)	9 mois + dérogations possibles
Accueil	inconditionnel	Conditionnalité variable
Temporalité	nocturne	Nocturne et diurne
Participation financière	non	oui
Public cible	Personnes en grandes difficultés sociales	Personnes en grandes difficultés sociales
Règlement d'ordre intérieur	oui	oui
Encadrement par une équipe éducative	oui	oui

Ces critères d'accès sont parfois sources d'effets pervers.

La question structurelle du manque de place (qui nuance notamment le principe d'inconditionnalité de l'accès aux abris de nuit par exemple) renvoie clairement au manque de moyens financiers chronique auquel font face ces structures d'accueil constamment confrontées à l'« urgence » vu leur position de première ligne. Mais également à des philosophies de travail différentes qui s'ancrent dans les normes en vigueur de l'Etat social, à savoir empêcher l'« installation » et l'« assistanat ». « *Ces choix ont leur importance tant ils peuvent induire, malheureusement, une errance contrainte voire un déracinement entravant les possibilités de réinsertion* »⁸. Cela signifie, en clair, que les projets de réinsertion imposés aux bénéficiaires de ces structures peuvent entraîner

(6) L'Observatoire, op.cit., pg. 102.

(7) Tableau comparatif présenté lors de la journée d'étude de l'AMA, le 30 septembre 2010.

(8) Idem, pg. 103.

des effets contraires aux buts recherchés dès qu'ils ne prennent pas suffisamment en compte le rythme propre de la personne et sa dynamique individuelle. « *Ceux-ci ont parfois simplement besoin de souffler, de se poser avant de s'engager éventuellement dans une dynamique de réinsertion* »⁹.

L'articulation entre les structures d'hébergement et le passage de l'une vers l'autre semble aussi poser question aux auteurs de l'étude. La transition semble parfois très difficile à franchir pour certains « sans-abri » qui restent alors enfermés dans le cycle de l'urgence.

Prenons, par exemple, le Règlement d'Ordre Intérieur. Dans les abris de nuit, il reprend généralement des règles basiques qui visent essentiellement à instaurer un climat de sécurité et qui sont donc globalement bien acceptées. Au sein des maisons d'accueil, par contre, les règles imposées peuvent souvent s'avérer beaucoup plus contraignantes et, dès lors, constituer un frein à l'hébergement. Elles englobent, en effet, la quasi-totalité des domaines de leur vie (finances, santé, éducation des enfants, horaires à respecter, entretiens avec l'équipe éducative,...) et ce, au quotidien. Les modalités de participation financière sont parfois également mal vécues, dans le sens d'une infantilisation difficile à accepter. Reste également la profonde méconnaissance réciproque qui semble exister entre sans-abri vivant en rue et travailleurs sociaux des structures elles-mêmes.

Ces freins épinglés de manière non-exhaustive, rappelons-le, ne doivent cependant pas occulter les aspects positifs de l'accueil au sein des structures existantes : **« Les maisons d'accueil présentent l'immense avantage de permettre aux personnes de pouvoir se poser dans un cadre structuré pendant plusieurs mois consécutifs. Les problèmes rencontrés par les personnes sans-abri sont souvent multiples et ne se limitent pas au seul domaine du logement. Démêler ces trajectoires demande du temps, notamment pour qu'un apprivoisement réciproque puisse se faire entre travailleurs sociaux et personnes hébergées. L'entrée en maison d'accueil est donc un moment propice dans la vie chahutée de ces personnes pour qu'elles puissent faire le point sur leur histoire »**¹⁰.

Des recommandations.

Certains freins identifiés, voici dès lors les recommandations émises au terme de la recherche.¹¹

A. Autour du public :

1. Intégrer la complexité des profils du public dans les possibilités d'hébergement. Ceci induit notamment de :

(9) Idem.

(10) Op.cit., Agence Alter, pg. 31

(11) Observatoire, op.cit., pp. 106-112 et www.labiso.be

- En ce qui concerne les toxicomanes, aborder leur réinsertion en acceptant une logique de « réduction des risques » (et non nécessairement une abstinence coercitive)
 - Développer la prise en charge des jeunes
 - Ouvrir une réflexion régionale et fédérale concernant l'accueil des « sans papiers »
 - Développer une approche coordonnée de la personne
 - Adapter les structures aux personnes à mobilité réduite.
2. Prendre en compte les réalités individuelles :
 - Partir du lieu de vie de la personne et respecter son rythme et ses choix
 - Donner aux structures les moyens suffisants de travailler avec davantage de souplesse au niveau des règlements d'ordre intérieur et des règles d'accès
 - Permettre un accompagnement sur la durée.
 3. Inclure les personnes dans les prises de décisions (groupes de parole, actions participatives)
 4. Travailler sur les représentations entre personnes précarisées et professionnels de première ligne :
 - Renforcer les formations du personnel
 - Renforcer les canaux d'information.
- B. Autour du logement :
5. Marché locatif et droits sociaux :
 - Poursuivre la réflexion autour de la régulation des loyers
 - Taxer les loyers réels afin de modérer les tarifs du marché locatif
 - Individualiser les droits sociaux (supprimer le statut cohabitant afin de ne plus sanctionner l'habitat solidaire et les solidarités familiales)
 - Ne pas cautionner les baux locatifs inférieurs à un an.
 6. Logements sociaux et publics :
 - Augmenter l'offre de logements d'urgence, de transit et d'insertion
 - Augmenter le nombre de logements sociaux (on assiste effectivement à une pénurie alors que le nombre de bénéficiaires potentiels est en augmentation, ce qui favorise le risque de tomber dans le sans-abrisme)
 - Accentuer la socialisation du marché locatif privé en développant les Agences Immobilières Sociales (AIS)
 - Développer des projets d'éducation au logement pour les locataires des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP)
 - Trouver des réponses aux problèmes de sous et sur-occupation des logements (inadéquation liée aux regroupements familiaux, gardes alternées,...)
 - Revoir la tarification des locations entre CPAS et SLSP
 - Développer le régime du bail de rénovation afin de lutter contre la sous-occupation des logements sociaux
 - Systématiser les conventions entre CPAS, AIS et SLSP.

7. Arrêtés d'insalubrité et relogement des personnes expulsées :
 - Répercuter les frais d'expulsion et de relogement sur le propriétaire fautif si sa responsabilité est avérée
 - Entreprendre des actions de prévention et d'accompagnement auprès des personnes en voie d'expulsion ou ayant déjà vécu une expulsion.
 8. Logements inoccupés :
 - Permettre aux propriétaires de déduire les frais de rénovation sur base réelle
 - Établir des mesures fiscales incitatives (pour les propriétaires n'ayant pas les moyens) et sanctionnelles (pour les spéculateurs)
 9. Soutenir l'habitat groupé.
 10. Renforcer l'accompagnement social des personnes dans leur milieu de vie.
 11. Lien entre les secteurs du logement et de l'hébergement :
 - Soutenir les échanges entre les deux secteurs
 - Favoriser le travail en réseau
 - Développer du lien entre alternatives au logement (squats légalisés, co-logement,...) et hébergement.
- C. Autour de l'hébergement :
12. Intensifier le travail des équipes mobiles.
 13. Accorder une subvention aux abris de nuit.
 14. Susciter un débat autour de la notion d'inconditionnalité et d'une tentative de lecture commune du décret.
 15. Développer des lits à projets pour une période plus longue au sein des abris de nuit.
 16. Analyser et soutenir des formes alternatives d'hébergement
 17. Encourager la politique des lits d'essai / d'urgence / séjour de pré-accueil au sein des maisons d'accueil et réfléchir aux modalités d'un réquisitoire du CPAS pour accéder à ces lits d'urgence.
 18. Revoir les moyens humains et financiers octroyés aux maisons d'accueil afin qu'elles puissent remplir leur mission (accompagnement en tenant compte de la diversité du public, conditions matérielles adéquates au niveau de l'hébergement,...).
 19. Intensifier les liens entre les différents intervenants possibles (maisons d'accueil, abris de nuit, équipes mobiles,...) et favoriser les rencontres et échanges de pratiques entre professionnels.
 20. Mener une réflexion sur l'organisation d'une base de données commune au niveau local et/ou régional pour faciliter la réorientation des personnes et la gestion des places disponibles.
 21. Évaluer le dispositif « Programme d'accompagnement individuel » pour en déterminer l'efficacité.
 22. Provoquer un débat autour de la limitation de la durée du séjour en maison d'accueil.

- D. Autour du « post-hébergement » :
23. Favoriser la création de maisons communautaires, de structures intermédiaires entre hébergement et logement et à durée indéterminée. Favoriser également des dispositifs spécifiques à certains profils.
 24. Assurer un suivi à domicile en augmentant les moyens financiers et en personnel des maisons d'accueil.
- E. Autour des maisons d'accueil :
25. Limiter la capacité d'accueil (sans diminuer la capacité totale sur le territoire) afin de favoriser le travail de réinsertion.
 26. Subsidier les « veilleurs de nuit ».
 27. Subsidier le personnel technique et administratif.
 28. Proposer des chambres individuelles afin d'offrir un contexte plus favorable au travail de réinsertion.

En guise de conclusion, laissons la parole à la Fondation de l'Abbé Pierre ¹² : **« Il n'y aura pas non plus d'amélioration de la situation des plus modestes tant que le regard que l'on porte sur eux n'évoluera pas, tant que les pauvres et les chômeurs seront considérés comme des gens qui ne veulent pas « se lever tôt », tant que pèsera sur eux une présomption d'incapacité à travailler, à pouvoir occuper un logement et finalement à vivre dignement ».**

(12) www.fondation-abbe-pierre.fr, cité par l'Observatoire, op.cit., pg. 105



On est tous illégaux

Blérim, Chemsy et leurs enfants nous ont permis de comprendre de l'intérieur ce qu'est de ne pas avoir de droits, de légalité, d'existence juridique, de travail et surtout de chez soi, et ce pendant 7 ans. Une véritable « vie » de « galérien » faite de brimades, de précarité et de vexations. Comment ne pas admirer et saluer nos amis qui, après avoir été obligés de quitter leur Kosovo natal où ils ont dû laisser famille, maison et, selon leur propre expression, leur dignité, ont dû être, à la fois, « guerriers » et « sages », pour enfin aboutir, à cette reconnaissance officielle, fin 2010. Bref, pour passer du statut de paria, de « sans-papiers » au statut normal et à part entière, de citoyen du monde avec des papiers officiels.

Ils n'ont pas arrêté, lors de cette fête pour l'obtention de leurs papiers, de dire « Merci ». Ce « Merci », nous nous devons de leur rendre la réciprocité. Qu'ont-ils dû « encaisser » et « accepter » par ce manque d'accueil, de considération, d'égard, d'humanité, et de respect, dans leurs différentes pérégrinations en Belgique. Pendant ces quelques 2500 jours d'insécurité, ils ont dû attendre, douter, patienter et parfois accepter l'inacceptable.

Durant ce calvaire, ce chemin d'esérance et de désespoir, ils ont néanmoins eu la chance de rencontrer un certains nombre de personnes qui ont pu et su les écouter avec leur cœur. Grâce à ces échanges et rencontres, leur situation a pu progressivement évoluer et s'humaniser malgré leur statut « **d'illégaux** ».

Que de problèmes, de fins de non-recevoir ont-ils dû subir! J'aimerais rappeler ce passage de vie aux foyers communautaires de Houmont où Albin et Albertina, leurs enfants, ne pouvaient suivre les cours à l'école du village parce qu' « enfants d'illégaux ».

Dans bien des démarches administratives et sociales, nous avons eu l'impression de devoir travailler dans le « maquis » et d'entrer en « résistance », de devoir combattre contre des moulins-à-vent comme Don Quichotte de la Mancha dans l'œuvre de l'écrivain espagnol Cervantès, de « vivre » dans un monde inhumain et kafkaïen, en référence à l'œuvre de l'écrivain tchèque Franz Kafka. Après de dures et pénibles « négociations » à l'arrachées, tel un haltérophile, Albin et Albertina ont enfin été acceptés comme élèves « **libres** », notons au passage le sens et la signification de ce mot et toute cette situation ubuesque. Autre exemple frappant et révoltant : les différents lois et règlements leurs interdisaient de prendre le bus de ramassage scolaire passant devant La Moisson.

Que d'action et de combats menés... Le refus de l'aide sociale était systématique et lorsqu'une petite victoire se concrétisait, d'autres problèmes s'annonçaient... Dernier exemple: lors de "l'acceptation" des enfants à l'école, nous avons sollicité le magasin de seconde main du CPAS de Sainte-Ode (avec lequel nos foyers collaboraient en leur donnant des vêtements récoltés par nos soins). Sarah, l'assistante sociale de Houmont, se rend avec "nos illégaux" au magasin et – « suite logique » à cette banalisation de l'exclusion-, nos hôtes ne peuvent rien recevoir pour leurs enfants parce que **Sans-papiers**.

Face à tous ces refus, Blérim et Chemsy ont adopté une sage politique de petits pas, gardant un moral de battants dans la dignité et la tolérance, même s'il y a eu des périodes de découragement.

Merci à Blérim, Chemsy et à vos enfants pour votre abnégation, votre courage, votre volonté inébranlable et votre infinie patience et gageons que cette fête-anniversaire pour célébrer votre régularisation et l'obtention de vos papiers soit réellement pour vous un bien beau nouveau chemin dans votre vie. Ce dimanche 14 novembre 2010, la septantaine de convives présents à cette fête ont apprécié leurs témoignages émouvants et émotionnels. Nous tous, avons été émus par la grande sensibilité de nos amis et leur langage du cœur. Merci de votre amitié, de votre courage et de votre persévérance.

Bernard Joachim



1^{er} anniversaire de la famille Hoxha à l'occasion de l'obtention de leurs papiers

En 1999, le Kosovo, vous le savez bien, était envahi par les barbares serbes. C'était une guerre terrible et Blerim, Albin et moi-même avons été obligés de quitter notre pays. Heureusement, la Croix-Rouge belge était présente au Kosovo et nous a pris en charge et nous a amené en Belgique. Nous avons été très bien accueillis : nous sommes restés un an et demi à Verviers. Durant cette période nous avons eu la grande joie d'accueillir notre petite fleur nommée Albertina ! Mais nous ne voulions pas profiter du CPAS en Belgique et notre désir était de retourner dans notre pays pour pouvoir travailler.



Mais même si la guerre était terminée, nous avions encore de très sérieux problèmes. On risquait sa vie à tout moment. Dès lors nous avons décidé, en 2002, de revenir en Belgique et de recommencer une vie plus stable et plus sécurisante. Cette fois, l'office des étrangers nous a placés dans un camp à Virton où se retrouvaient beaucoup de réfugiés. Nous sommes restés 9 mois ... pour nous ce fut comme 9 ans ! Nous étions limités dans notre vie et nos mouvements. Puis le directeur nous a signalé que nous devons quitter le centre étant donné que c'était notre 2^{ème} venue en Belgique. Il nous a lancé un ultimatum ... si nous restions au camp, il ne pouvait plus nous nourrir. Nous étions vraiment des victimes innocentes : nous ne pouvions rester au Kosovo par manque de sécurité et nous ne pouvions plus rester en Belgique. Alors où aller ? La famille Hoxha était perdue comme des petits oiseaux qui n'ont pas de nids.

Un ami nous a conseillé de nous adresser à la Ligue des Droits de l'homme. Là, on nous a proposé de nous rendre à Houmont. Nous avons quitté le camp de Virton des larmes dans les yeux, le cœur brisé mais là à Houmont, Bernard et Claire Joachim nous ont ouvert leur porte toute grande et nous avons été très bien accueillis également par les assistants Jean-Paul et Sarah, par Saïd l'éducateur, Claude le cuisinier qui nous a gâtés, Chantal secrétaire à la Moisson et beaucoup d'autres aussi... qui se sont occupés très bien de nous.

Bien sûr, nous étions bien traités avec beaucoup de respect, on se sentait à l'abri mais malheureusement notre situation était inchangée ... pas de papiers, pas d'école pour les enfants, pas de droits comme tout le monde ... rien n'était clair ! J'étais très fatiguée, malade et dépressive. Et je remercie encore le docteur Callant de s'être si bien occupé de nos santés.

Bernard a eu une idée de génie ... nous permettre de rencontrer le bourgmestre de Sainte-Ode... Jacques Pierre. On attendait beaucoup de lui ... il était notre dernière chance. Tout de suite, il nous a mis à l'aise comme s'il nous avait toujours connus. Après cette rencontre, notre situation a quelque peu évoluée : les enfants sont allés à l'école et Jacques a introduit une première demande de régularisation. Il nous a aidés beaucoup et particulièrement nos enfants. Je peux dire que Jacques et Mireille son épouse ne font aucune différence entre les gens quelles que soient l'origine, la couleur, la religion. Ils ont un grand cœur !

De plus, ils nous ont également présentés au Ministre Philippe Courard à qui nous avons pu expliquer notre situation et qui a fait les démarches nécessaires auprès du ministre de l'office des étrangers.

Après un an et demi à Houmont, nous sommes arrivés à Bastogne. Là, Bernard Joachim nous a présentés à Philippe Collard, député bourgmestre de Bastogne qui nous a également aidés concernant l'obtention de nos papiers.

Blerim était très courageux, il travaillait à l'Entrepeau mais financièrement nous n'avions pas assez. Nous avons rencontré un directeur du centre Croix-Rouge de Namur qui nous avait signalé que nous pouvions nous rendre à Saint-Vincent de Paul à Bastogne où nous pourrions recevoir un colis alimentaire. Là, je fus bien accueillie et ai sympathisé avec quelques personnes. J'ai beaucoup parlé avec Brigitte à l'accueil et lui ai expliqué que je désirerais suivre une formation. Elle s'est renseignée auprès du Forem mais malheureusement n'ayant pas de papier, ce n'était pas possible. Et en accord avec Firmin, elle m'a proposé de venir une fois par semaine chez eux afin de me perfectionner en français, en lecture et d'apprendre l'étude du clavier et le traitement de texte. J'étais très contente ... c'était un cadeau venu du ciel ! Chez eux j'étais très heureuse comme si c'était ma famille et je les considère comme mes parents. Ils m'ont aidé aussi à écrire des lettres à l'avocat, au bourgmestre

Peu à peu notre situation commence à s'éclaircir... En octobre 2007, Albertina obtient la nationalité belge. Début 2008, nous contactons Maître Catherine Burton qui grâce à son travail et à tous ses contacts nous a permis d'obtenir au mois d'août nos papiers tant attendus ! De tout cœur, toute notre famille la remercie.

A Saint-Vincent, j'ai rencontré également Madeleine, Michel et Rita qui nous ont beaucoup aidés, nous apportaient les colis et ils nous invitaient souvent chez eux.

Chantal et Gérard, parents de Cécile qui était assistante sociale à Houmont, nous invitaient à réveillonner avec eux. C'était une grande joie !

Comment ne pas oublier toute l'aide si généreuse apportée par Anne et Rudy, par Roland et Denise Gérard ?

Je pense à toute l'équipe de l'Entre'p'eau qui a encouragé Blerim et aidé notre famille : cadeaux de Noël, Saint-Nicolas ... et en particulier à Emmanuelle, coordinatrice si dévouée ! C'est sûrement la raison pour laquelle elle appelle Blerim « mon frère » !

Je voudrais aussi ne pas oublier les formatrices de la Porte de Trêves à Bastogne qui font un travail sérieux et très intéressant ... Elles me corrigent, me guident et m'apprennent énormément.

Si vous êtes ici ce midi, il y a une raison importante ... Houmont représente beaucoup pour nous ! Lors de notre arrivée ici il y a 7 ans, les choses ont commencé à changer positivement pour nous.

Aujourd'hui nous sommes heureux : Blerim dans son travail avec un contrat définitif et moi et nos enfants dans nos études ... Vraiment, nous menons une vie normale !

Journée du 17 octobre

Comme chaque année, LA MOISSON participe d'une manière active à cette journée du 17 octobre. Nous avons mis en place avec le Miroir Vagabond trois ateliers pour construire des Lanternes. Ces lanternes nous ont servie pour participer à la Parade Citoyenne des Lanternes. Les ateliers ont eu lieu le 21, 22 et 23 septembre à LA MOISSON. Malgré le froid et la difficulté de certain hébergé à marcher, nous avons assuré l'ensemble du programme de l'événement. A titre d'anecdote, nous avons reçu des sandwiches et certains hébergés ont décidé de les distribuer à des SDF qui se trouvaient sur le trajet de la parade !



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté asbl (RL)
Rue Marie-Henriette, 12
5000 Namur
T. 081/31.71.17 - F. 081/31.21.15
bureau@rwlp.be
desca : 068-2397020-80

Merci !

Chères associations,

Nous tenons à vous féliciter et vous remercier pour l'énergie que vous avez investie à Bruxelles lors de la journée du 17 octobre 2010.

Cette journée a remporté un réel succès.

A Bruxelles, la Wallonie a été joyeusement représentée par près de 600 personnes qui sont allées rejoindre nos amis de Flandre et de Bruxelles.

A la Parade Citoyenne des Lanternes nous étions plus de 500 ! Et vos réalisations pour créer l'événement ensemble ont décoré la place Sainte-Catherine et ont enchanté les regards : près de 300 lanternes et une centaine de peintures collectives ont été réalisées par vous !

Merci à tous pour avoir participé à la campagne «draps noués». Cet acte citoyen permet de sensibiliser tout un chacun aux enjeux de la lutte contre la pauvreté. Si vous disposez de photos des draps noués ou des événements, pourriez-vous nous les faire parvenir par courriel électronique ou par poste ?

Afin de nous permettre de nous améliorer, pourriez-vous également nous faire parvenir la fiche d'évaluation que vous trouvez à la page suivante ?

Si vous êtes en contact avec des associations ou des personnes qui ont été présentes à la Journée du 17-10 et qui non pas d'accès électronique, n'hésitez pas à leur fournir une copie papier de cette lettre.

En souhaitant que vous puissiez renouveler votre précieuse participation dans ces espaces national et régional, veuillez recevoir les sincères remerciements de toute l'équipe du RWLP.



L'équipe du RWLP
et de BAPN.

Notre journée à Namur ce jeudi 23 septembre

Grâce à notre riche collaboration avec article 27 qui, pour rappel, est une a.s.b.l. qui permet aux personnes défavorisées d'avoir accès à la culture et à tout ce qui en découle, nous nous sommes intéressés de plus près à l'histoire de la ville de Namur et de son impressionnante Citadelle.

Pour cela, nous avons commencé par la visite guidée du vieux Namur et de ses anciens monuments. Le guide a mis l'accent sur la diversité des différents styles architecturaux de l'époque.

La visite du « Théâtre Royal de Namur » faisait office de cerise sur le gâteau. La hauteur du théâtre, les finitions or, la fresque du plafond et le lustre de près d'une tonne nous ont vraiment conquis. Quel bonheur cela doit être de jouer ou d'aller voir une pièce de théâtre dans ce lieu historique !

Ensuite, l'après-midi a débuté par une mini croisière sur la Sambre et la Meuse, ainsi nous avons eu une vue d'ensemble sur la ville.

Pour terminer cette journée ensoleillée, nous avons arpenté la Citadelle et ses souterrains. Découvrant ainsi un lieu chargé d'histoires et de batailles !



Nous avons eu une guide très sympathique qui nous a raconté une anecdote assez marrante. Comme la fois où elle avait 2 touristes de moins à la sortie de la visite des souterrains. En effet, ces 2 touristes hollandais se sont égarés et ont perdu de vue leur groupe. Ils ont été retrouvés à la dernière visite et ont bien fait attention de suivre le groupe car ils ont été apeurés de se retrouver seuls au milieu des 7 km de souterrains.

Bref une belle journée riche en événements culturels et passée dans la bonne humeur. Merci à Aline, l'organisatrice, et à article 27.

L'avis de Nadine :

Tout m'a bien plu c'était bien organisé, j'ai préféré la visite guidée dans la ville qui nous a permis de mieux connaître Le Vieux Namur par exemple. La visite des souterrains de la citadelle m'a beaucoup marquée, un lieu riche en histoire.

L'avis de Marc :

Le temps de visite était un peu court pour le musée. J'ai tout bien aimé, une journée géniale, la technologie du musée avec une architecture moderne, c'était fabuleux. Ça m'a fait plaisir de revenir 20 ans après mes études.

J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de changements : nouvelles rues, nouveaux bâtiments, nouvelles œuvres d'art.

L'avis de J-P et Anita :

C'était très bien, le soleil était au rendez-vous. J'aimais vraiment bien le petit train lors de la visite des souterrains de la citadelle. La petite croisière en amoureux nous a vraiment laissé un agréable souvenir.

Anita : la visite du théâtre était ma préférée, c'était vraiment impressionnant de voir les peintures du plafond.

La visite du musée Hergé

Ce mardi 2 novembre, nous sommes allés visiter le musée Hergé qui se situe à Louvain-la-Neuve.

Cette journée organisée en partenariat avec « l'ASBL article 27 » a commencé avec la visite audio guidée du musée. Cette expo est dédiée à l'auteur belge de bandes dessinées Hergé, créateur des aventures de Tintin, de Quick et Flupke,... Le bâtiment de 3600 m² à l'architecture ultra moderne est composé de huit salles d'exposition permanente et d'une salle pour exposition temporaire !



Lors de la visite, on a eu l'occasion de voir Hergé en plein travail grâce aux nombreuses salles de cinéma qui retracent la vie de l'artiste. Quel plaisir de voir par ses propres yeux les pages originales de Tintin dessinées par Hergé!

Après avoir pris notre pique-nique nous avons enchaîné avec la visite guidée de la ville et de son patrimoine.

Au départ, il n'y avait que des champs et des cultivateurs, c'est pourquoi la ville actuelle est entourée de la campagne. Seuls quelques cultivateurs aux alentours continuent leur exploitation.

Les origines d'Hergé, de son vrai nom Georges Rémi, sont d'Etterbeek. Alors pourquoi le musée qui lui est dédié se trouve-t-il à Louvain ? me direz-vous. Et bien car la ville a remporté le concours pour que sa construction se fasse à Louvain.

Nous avons pu admirer les différentes œuvres d'art qui sont intégrées à la ville et qui renforcent l'idée de ville culturelle et estudiantine. Ces œuvres d'art urbaines sont directement réalisées sur les façades des bâtiments de la ville ou sur des toiles immenses qui résistent à l'eau et au temps puisque les anciennes datent des années 70. Ce sont des étudiants qui les réalisent et en font don à la ville. Elles sont estimées à 25000 euros pour les plus grandes.

Témoignages des participants :

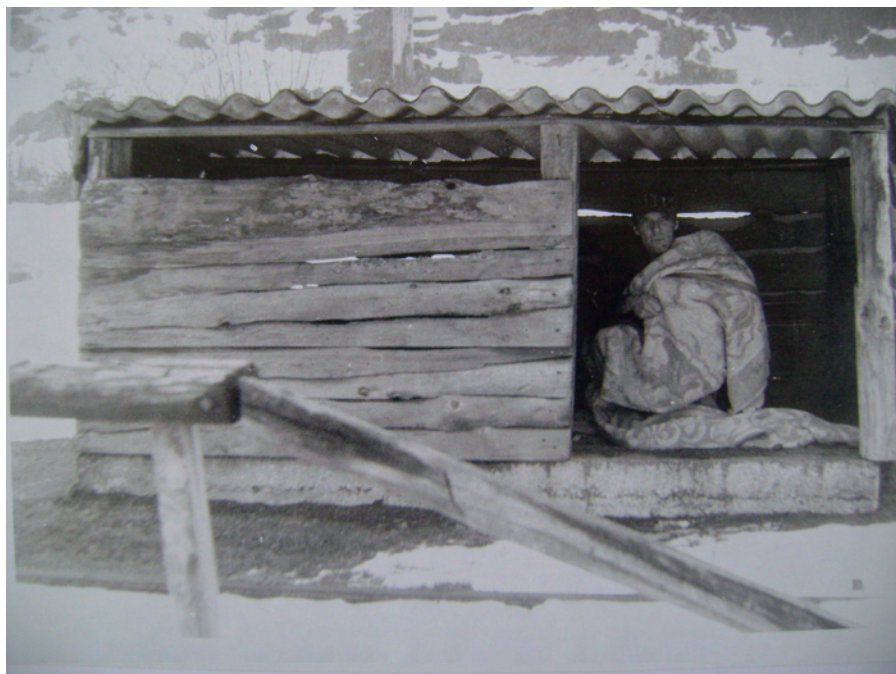
L'avis d'André :

Je suis graphiste, j'ai suivi des formations et donc pour moi ce musée m'a vraiment passionné ! C'était intéressant de voir les ébauches d'Hergé et de pouvoir admirer son coup de crayon, son savoir faire.

Le seul point négatif que j'aurais à dire pour cette journée est que l'on n'a pas eu assez de temps pour la visite du musée qui est très vaste !

L'avis de Désiré :

Je trouvais qu'il y avait une bonne ambiance dans le groupe. Participer à cette activité nous a permis de nous changer les idées et de nous retrouver à l'extérieur de la Moisson.



Conférence soins de santé

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la Pauvreté et l'exclusion sociale 2010, nous avons été invités à une conférence sur « Le coût des soins de santé ». Nous avons entendu des responsables de mutuelles, de CPAS, du Groupe Action Surendettement, de pharmacie et de Vivalia.

Ils ont présentés, chacun dans leur domaine, l'impact du coût des soins de santé ainsi que les conséquences que cela entraîne.

L'observatoire wallon de la santé disait ceci dernièrement : « On constate que les personnes les plus instruites, les travailleurs les plus qualifiés ou les ménages les plus aisés financièrement ont une meilleure santé, une plus longue espérance de vie, une prise en charge plus adéquate etc... On remarque aussi que les inégalités sont progressives : l'état s'améliore graduellement au fur et à mesure que le niveau socio-économique augmente ».

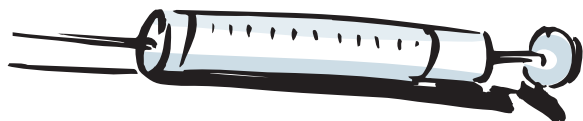
Des statistiques ont été exposées, des pistes et des recommandations vers un changement ont été envisagées.

L'inégalité n'est pas une fatalité !

Une mobilisation de tous les acteurs est indispensable afin d'agir sur les déterminants sociaux de la santé : le travail, le revenu, le logement, la formation, l'environnement et la participation.

Une citation de l'Abbé Pierre a été évoquée : « La solidarité, ce n'est pas donner mais agir contre les injustices ».

Patricia, stagiaire éducatrice à LA MOISSON



Un petit bout de chemin avec vous...

Actuellement étudiante à Mirwart (St-Hubert), enseignement de Promotion Sociale, section éducateur spécialisé, j'ai murement fait le choix de réaliser mon stage à la Moisson.

Un rendez-vous fut prit par téléphone avec un certain Said Zouhair.

Mon premier contact avec Said fut très convivial, rassurant et déterminant.

Je décidai de faire un petit bout de chemin avec eux !

J'ai été plus qu'agréablement surprise par l'accueil et la sympathie de tout le personnel. Ma première rencontre avec les hébergés m'a beaucoup touchée quand à leur générosité affective.

J'avoue que depuis un peu plus de deux semaines, j'ai fait le plein d'émotions de par mes rencontres et conversations avec les différents hébergés. Leur parcours de vie m'a beaucoup interpellée.

Je suis très heureuse de pouvoir les aider à surmonter leurs angoisses et à retrouver une confiance et une estime de soi.

Je me réjouis déjà de participer à l'organisation de projets divers.

Je voudrais vraiment remercier sincèrement Emmanuelle, Anne-Sophie, An, Myriam, Said, Claude, Clément et Damien pour leur gentillesse et leur confiance.

Je suis déjà triste à l'idée que mon stage aura une fin !

J'ai le sentiment de faire partie de cette grande famille depuis bien plus longtemps... est-ce dû à mon propre parcours de vie ?

L'abbé Pierre disait : « Avoir souffert rend tellement plus perméable à la souffrance des autres ».

Je voudrais partager avec vous une citation qui me tient à cœur :

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons tous mourir comme des idiots ». (Martin Luther King)

*Patricia Risko,
Educatrice, stagiaire.*

Bonjour a vous tous

Et bien voila bientôt le jour ou je voi
partir

Oh je ne m'enfui pas je rite avec les fumées
mais sans alcool.

Je ne sais comment vous remercier tous un
par un car vous m'avez tous bien aider
pour sortir de mes problèmes

De mon parcours je retiens mon passage
tumultueux a la maison.

Mon cœur passage a Schalboom

Mon départ a la rosele ma éloigné de vous
mais pas dans le cœur.

Maintenant je prend mon envol
pour une vie nouvelle et indépendante

Lorsque je m'oublierai cette épisode de ma vie

Vous aurez toujours tous autant que vous été
une pensée dans mon esprit.

Ce n'est pas un adieu

Ce n'est qu'un au revoir.

Merci a tous le personnels.

Mais aussi Stagiaires.

Amitié

Au nom de ceux...

... dans la souffrance, l'isolement, se battent pour s'en sortir

... comme nous, se sont embarqués à bord et rament, quand le vent ne gonfle pas nos voiles

... un jour, ont voulu débarquer sur une île au loin et poursuivre d'autres chemins

... aimeraient s'exprimer et ne le peuvent pas, ou n'ont plus les mots pour le dire

... de nous attendent une aide, un soutien, un sourire

... partis par delà les nuages, rejoindre les étoiles, et nous faire briller le soleil

... comme moi, espèrent encore un monde meilleur mais ne croient plus aux rêves.

Au nom de tous ces gens, j'aimerais vous transmettre tous mes vœux de bonheur, j'aimerais vous souhaiter de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et, qu'à l'unisson, la main dans la main, tous les rêves deviennent réalité.

Amicalement et encore merci pour eux.

Claude, éducatrice

Pour le bois d'à Claude

Chers zamis, lectrices ou lecteurs,

Encore Claude, toujours Claude,

On pourrait même dire... Claude le retour...

J'aimerais remercier toutes celles et ceux qui nous soutiennent et me soutiennent, de quelques façons, dans la réalisation du projet créé par notre cher doyen, l'abbé Antoine Fisson.

Je sais que par delà les montagnes de la terre, il me surveille et m'encourage à continuer de réchauffer ces cœurs meurtris.

Du bois de chauffage, j'en achète toujours, j'en vends toujours, j'en cherche toujours...

La demande est forte et, malheureusement, les bons bras sont rares, mais on fait tout pour s'en sortir, car du courage, de la volonté, on en a. Les heures passées à débiter ce bois, on ne les compte même plus.

Notre nouveauté depuis peu, ce sont les sacs de bûches et les sacs de petit bois d'allumage. Qu'ils soient en sapin ou en hêtre, ils sont taillés au courbet ou à la hache, comme les ancêtres le faisaient. Rangés dans des sacs de nylon, ils sont acheminés vers l'Entrep'ean ou le GB de Bastogne, route de Marche. Ces sacs font notre fierté et... rien à voir avec les autres vendus dans les commerces. Si je puis me permettre, « vous en avez pour votre argent ».

Mais voilà... La matière première va doucement me manquer. Les scieries ne donnent plus les chutes de poutrelles, planches, chevrons en sapin. Quel dommage pour nous. C'est pourquoi, à travers ce petit mot, je vous demande de ne plus jeter ces planches, chevrons, poutrelles qui parfois encombrent vos garages et caves. Donnez-les nous, on peut les recycler.

Merci pour la Moisson...

Claude

Si en outre vous désirez nous encourager dans ce projet sous forme de dons, stipulez bien « Pour le bois d'à Claude » sur le virement. Un immense merci de ma part.

Meilleurs vœux pour la Moisson

Année 2010... année décrétée de « lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

D'ici quelques semaines, les avancées seront analysées et évaluées par les professionnels et les représentants du secteur. Gageons que cette année aura peut-être au moins permis à bon nombre de prendre conscience de l'ampleur du « phénomène »...encore alourdi, comme nous le ressentons, par la crise actuelle.

Et que souhaiter, sinon que 2011 voit naître la volonté et le courage politique de suivre les diverses recommandations émises cette année en vue de limiter, au moins, certaines des réalités responsables de l'exclusion dans notre pays.

A vous, sympathisants de La Moisson, nous vous souhaitons de douces et paisibles fêtes de fin d'année. Qu'elles soient chaleureuses et conviviales, guidées par le partage et le souci des autres.

Merci pour le soutien que vous avez continué à nous apporter durant 2010, et soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour rester dignes de votre confiance au long de cette nouvelle année qui s'annonce.

Au nom du Conseil d'Administration, de l'équipe de la Moisson et de l'Entrep'èau, au nom de toutes les personnes que vous nous aidez à accueillir chaque jour, merci, heureux Noël et tous nos vœux pour 2011 !









**Le Guérêts d'Ardenne
est publié grâce
au soutien de
Entraide et Fraternité - Vivre Ensemble**

**Les photos noir et blanc sont le résultat
d'un projet mené par LA MOISSON
et Article 27 cellule Luxembourg**

